

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** FOSSEY Flavie a donné procuration de vote à LEMAITRE Stéphanie.  
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 – Marchés Publics

#### Achat deuxième écran poste informatique secrétariat mairie et bras de support de fixation

- Délibération n° DEL2023-06B-06 -

M. Le Maire informe les conseillers que M. Franck LEMOINE de l'entreprise A.N.I. Informatique est passé à la mairie pour regarder pour ajouter un deuxième écran à un poste informatique et équiper un autre poste d'un bras de support pour deux écrans.

Il présente son devis aux conseillers.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Devis de l'entreprise A.N.I.,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- ☞ **Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter le devis n° 40 6 795 du 6 juin 2023 de l'entreprise A.N.I. Normandie Informatique d'un montant de 346,42 € HT (415,70 € TTC) pour l'achat d'un deuxième écran pour un poste informatique du secrétariat de mairie et d'un bras de support pour deux écrans pour un autre poste du secrétariat de mairie ;
- ☞ **Article 2** : d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis ;
- ☞ **Article 3** : que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Commune 2023, à l'opération n°188, article 2183.

Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Pour Le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint,  
Pascal GIAVARINI



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.